

COMMUNAUTE de COMMUNES

**GIROMAGNY - LEPUIX-GY - ROUGEGOUTTE – VESCEMONT
AUXELLES BAS – AUXELLES HAUT – CHAUX
LACHAPELLE SOUS CHAUX**

**Délibérations du Conseil de Communauté
du 20 Septembre 2016**

EXTRAIT des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL de COMMUNAUTE

**En exercice : 24
Présents : 21
Absents R. : 2
Absents NR. : 1
Votants : 23**

Date d'affichage :

22 / 09 / 2016

Le 20 septembre 2016 à 18 H 30 le Conseil de Communauté de Communes s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Daniel ROTH.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Délégués titulaires :

Emmanuelle ALLEMANN – Françoise BETOULLE - Marie Françoise BONY
Chantal BERGDOLL- Marie José CHASSIGNET – Dominique CHIPEAUX -
Christian CODDET – Jacques COLIN- Martine DUHAUT – Jean Claude
HUNOLD – Stéphane JACQUEMIN – Jean François KIEFFER - Jean MARIE
Alphonse MBOUKOU – Guy MICLO - André PICCINELLI - Remi
SCHWALM – Thierry STEINBAUER – Gérard TRAVERS - Claude
TREBAULT

Étaient absents représentés :

Claude PARTY par Claude TREBAULT
Odile RICHARD par Dominique CHIPEAUX

Monsieur Claude TREBAULT a été désigné comme secrétaire.

DÉLIBÉRATION N° 2016.27

OBJET :

**Communauté : décision
budgétaire modificative
(complément)**

Le Président explique qu'il convient de prendre 1 décision modificative sur le budget "communauté" pour compléter celle prise en juin 2016 à propos de la régularisation comptable d'une subvention DETR 2013 ; en effet, une erreur d'1 Euro s'est malencontreusement glissée en juin.

Il convient donc de modifier le budget comme ci-dessous :

- + 1 € au compte DI_1312_subventions d'équipement
- + 1 € au compte RI_1312_subventions d'équipement

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'

APPORTER au budget "communauté" de La Haute Savoie les modifications suivantes :

DI_1312	+	1,00 €
RI_1312	+	1,00 €

DÉLIBÉRATION N° 2016.28

OBJET :

**Durée d'amortissement
du fonds documentaire
de la médiathèque**

Le Président explique que, suite à notre délibération n° 2016.06 en date du 22 mars autorisant l'enregistrement comptable des acquisitions d'ouvrages de la future médiathèque intercommunale en section d'investissement, il convient maintenant de prendre une décision quant à la durée d'amortissement de ces ouvrages.

Le Président propose de se conformer à la moyenne statistique qui est de 10 ans.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'instaurer une durée d'amortissement de 10 ans pour les acquisitions d'ouvrages de la future médiathèque intercommunale

DÉLIBÉRATION N° 2016.29

OBJET :

**Suppression d'un poste
de Puéricultrice de
classe supérieure et
création d'un poste de
Puéricultrice de classe
normale**

Le Président informe le Conseil de Communauté que, suite à la mise en disponibilité de notre puéricultrice et au recrutement de sa remplaçante, il convient de supprimer un poste de Puéricultrice de classe supérieure et de créer un poste de Puéricultrice de classe normale.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de supprimer un poste de Puéricultrice de classe supérieure à temps complet

DE CRÉER un poste de Puéricultrice de classe normale à temps complet

AUTORISE le Président à faire les démarches nécessaires au recrutement définitif de cet agent.

DÉLIBÉRATION N° 2016.30

OBJET :

**Création d'un poste
d'Assistante de
conservation du
patrimoine et des
bibliothèques à temps
non complet (28/35[°])**

Le Président informe le Conseil de Communauté que, en vue de l'ouverture de la future médiathèque intercommunale, il nous faut renforcer notre personnel afin d'améliorer le service rendu à la population, et qu'il convient donc de créer un poste d'Assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps non complet (28/35^{ème}).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE CRÉER un poste d'Assistante de conservation du patrimoine et des bibliothèques à temps non complet (28/35^{ème})

AUTORISE le Président à faire les démarches nécessaires au recrutement définitif de cet agent.

DÉLIBÉRATION N° 2016.31

OBJET :

**Transfert de la
compétence
'Programme Local de
l'Habitat'**

Le Président informe le Conseil de Communauté que, suite à notre délibération n° 2016.17 du 22 mars 2016 relative au transfert de la compétence "Programme Local de l'Habitat" dans notre bloc de compétence obligatoire "...aménagement de l'espace...", le Préfet nous recommande de plutôt transférer cette compétence dans notre bloc de compétence optionnelle "politique du logement et du cadre de vie".

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'INCLURE la compétence "Programme Local de l'Habitat (PLH)" dans son bloc de compétence optionnelle "politique du logement et du cadre de vie"

DÉLIBÉRATION N° 2016.32

OBJET :

**Contribution
complémentaire
exceptionnelle de
fonctionnement au
SMIBA**

Le Président informe le Conseil de Communauté que, suite à des retards de paiement dû notamment à des statuts non adaptés et à une mauvaise saison hivernale, le SMIBA nous demande un effort supplémentaire de financement de son fonctionnement afin de lui éviter une cessation de paiement ; cette contribution supplémentaire s'élève à 15 333 € pour notre communauté de communes.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'ATTRIBUER un complément de financement exceptionnel de fonctionnement au SMIBA d'un montant de 15 333 €.

DÉLIBÉRATION N° 2016.33

OBJET :

Nom du nouvel espace social, culturel et sportif

Le Président informe le Conseil de Communauté que nous arrivons à la fin des travaux de construction de notre Espace Social, Culturel et Sportif et qu'il convient désormais de lui attribuer un nom.

Le Président propose « Espace LA SAVOUREUSE »

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres

DECIDE d'ATTRIBUER le nom de « Espace LA SAVOUREUSE » à notre nouvel Espace Social, Culturel et Sportif

DÉLIBÉRATION N° 2016.34

OBJET :

Motion de soutien à ALSTOM

La Communauté de communes LA HAUTE SAVOUREUSE soutient les salariés d'Alstom Transport Belfort et demande au Gouvernement de faire pression pour le maintien du site de Belfort

L'annonce de la fermeture par Alstom Transport de son site de Belfort est un choc pour tous les habitants de notre département, après 137 années d'histoire commune.

Alstom, présente à Belfort depuis 1879, a permis, grâce à la cité du Lion et à ses habitants, d'écrire l'une des plus belles aventures industrielles jalonnées par des records, des performances et la reconnaissance d'un savoir-faire dans le monde. En effet, grâce aux motrices sorties des usines belfortaines, Alstom bat les records de vitesse le 21 février 1954 avec une CC7121 qui atteint 243 km/h et le 28 mars 1955 avec une CC7107 qui atteint 331 km/h. Le site a compté jusqu'à 10 000 salariés dans les années 1970.

Le savoir-faire belfortain ne s'arrêtera pas là puisque les records continueront de tomber, notamment en 1972 avec le prototype TGV001 qui passe la barre des 318 km/h et enfin le 3 avril 2007 où la rame TGV atteint la vitesse record de 574,8 km/h.

Alstom, c'est à ce jour 500 emplois directs à Belfort et près de 800 emplois indirects dans l'Aire Urbaine, soit près de 1 300 emplois au total. L'impact économique et social de cette annonce brutale est donc sans précédent dans notre région empreinte d'une forte présence industrielle.

Les Belfortains ont fait Alstom. Ils ont fait la fierté et la renommée de l'histoire ferroviaire française. Le site de Belfort a pris une dimension internationale avec, notamment, la mise au point du programme TGV entre 1966 et 1978.

C'est donc un savoir-faire internationalement reconnu qui pourrait disparaître d'ici 2018. La fermeture du site de Belfort n'est donc pas qu'une mauvaise nouvelle pour notre ville, mais aussi un coup dur porté à l'Industrie française.

Jamais Alstom n'aurait pu exporter ses TGV sans l'apport, la technologie et le savoir-faire des salariés d'Alstom Belfort.

La SNCF a annoncé récemment la mise en place d'un partenariat avec Alstom pour la réalisation et la conception du TGV du futur. Comment faire aboutir ce projet sans bénéficier du savoir-faire et du professionnalisme des salariés du site de Belfort, sachant que nous sommes l'unique site de production de motrices TGV en France ?

Alstom réalise aujourd'hui des bénéfices. Le site de Belfort dispose d'un carnet de commandes plein jusqu'en 2018. Comment penser que le site n'est pas viable ?

L'Etat est l'actionnaire de référence du groupe avec 20% des droits de vote. En conséquence, les Elus de la Communauté de communes LA HAUTE SAVOUREUSE, avec le soutien de l'ensemble des Parlementaires du département, du Président du Conseil Départemental, de la Présidente du Conseil Régional, de l'Association des Maires du Territoire de Belfort et des organisations syndicales représentatives des salariés d'Alstom Transport Belfort, demandent aux dirigeants d'Alstom de revenir sur leur décision de fermer le site de Belfort et de maintenir une activité de production ainsi que les 500 emplois actuels. Ils demandent également au Président de la République de faire pression sur la direction afin d'atteindre ces objectifs.

L'Etat se doit d'intervenir pour sauver un bastion industriel français, symbole de notre savoir-faire et de notre renommée internationale.

Enfin, les Elus de la Communauté de communes LA HAUTE SAVOUREUSE, avec le soutien de l'ensemble des Parlementaires du département, du Président du Conseil Départemental, de la Présidente du Conseil Régional, de l'Association des Maires du Territoire de Belfort et des organisations syndicales représentatives des salariés d'Alstom Transport Belfort, témoignent de leur soutien à tous les salariés d'Alstom Transport de Belfort.

Le Président

Daniel ROTH